



L'armature territoriale d'Alès Agglomération

Quelles ambitions pour les bourgs-centres et leur bassin de vie d'ici 2030 ?

Atelier 1, Salle des assemblées, ATOME, Alès, 2017

ATELIER 1 : 14 NOVEMBRE 2017 - SYNTHÈSE

La commission "urbanisme / SCoT" a pour objectif d'offrir aux élus un moment d'échanges et de réflexion sur la définition et les modalités de mise en œuvre d'une armature territoriale, définie par le SCoT, sur le territoire d'Alès Agglomération. Le devenir des "bourgs-centres" et de leur bassin de vie est le premier sujet abordé dans cette commission.

Un premier atelier s'est tenu le 14 novembre 2017, en présence de 24 élus et s'est déroulé de la manière suivante :

- Quelques éléments d'information ont été rappelés, issus du SCoT : les critères qui définissent les "polarités secondaires" et leurs bassins de vie, définis comme les territoires situés dans un rayon de 10 kilomètres autour;
- Une présentation de l'arrière-pays héraultais, ayant permis de mettre en lumière des convergences de fonctionnement et d'enjeux entre Lodève, Bédarieux, Clermont l'Hérault et certaines petites villes du territoire alésien (passé industriel, difficultés du maintien des commerces de proximité ou encore dégradation du logement en centre ancien) ;
- Trois témoignages d'élus représentant des communes dites de "centralités secondaires" dans le SCoT : M. Malavieille (La Grand Combe), M. Iglésias (Anduze) et M. Ombras (Vézénobres) sont revenus sur des problématiques propres à leur commune introduisant le débat qui a suivi ;
- Un débat animé entre les élus sur les constats qu'ils faisaient de leur territoire et leurs attentes. Ce débat a pu faire ressortir un certain nombre d'enjeux pour les bourgs centres et leur bassin de vie.

Cette démarche co-animée par l'agence d'urbanisme des régions nîmoise et alésienne est conjointe à celle de l'actualisation du projet d'agglomération dont l'une des finalités est de proposer en 2018 un plan d'actions relatif à l'aménagement du territoire alésien d'ici 2030.

La synthèse de ce premier atelier fait l'objet de la présente publication et propose de revenir sur les grandes ambitions identifiées lors du débat entre élus pour le territoire alésien : fonctionnalité et attractivité, à renforcer au moyen d'une interdépendance et d'une nécessaire complémentarité entre les territoires (ville centre, bourgs centres , communes des bassins de vie). Emploi, activité commerciale de proximité, qualité de vie et mobilité ont émergé des échanges comme quatre enjeux forts.



L'INTERDÉPENDANCE DES BOURGS-

Le débat du 14 novembre a permis à chaque élu présent de pouvoir s'exprimer sur les problématiques et attentes propres à sa commune au regard du développement communautaire. La **fonctionnalité** et l'**attractivité** ont pu être identifiées, à la suite de ces échanges, comme deux grandes ambitions pour le territoire. En effet, un territoire fonctionnel permet de répondre aux aspirations locales, aux besoins vitaux des citoyens qu'ils sont assurés de trouver à proximité. Un territoire attractif, quant à lui, favorise l'implantation d'emploi, d'activités et par conséquent de nouveaux arrivants via une offre territoriale structurée.

ENJEU 1 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS ET L'OFFRE D'EMPLOI

Les emplois, pour être pérennes, doivent être qualitatifs et adaptés aux ressources et savoir-faire locaux. L'amélioration de l'offre d'emploi a été débattu entre élus lors de l'atelier :

- Une accessibilité adaptée et facile permet de structurer des bassins d'emplois tout en leur offrant des perspectives de développement.
- Les emplois proposés relèvent généralement des services et du secteur tertiaire alors que la création d'emplois productifs devraient être plus favorisée.
- Les nouveaux arrivants, notamment de jeunes actifs, représentent une ressource à accueillir dans de bonnes conditions.

Suite à donner : proposer des formations professionnelles en correspondance avec les emplois ou les filières économiques pouvant être développées sur Alès Agglomération.



ENJEU 2 : MAINTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Patrick MALAVIEILLE, maire de La Grand Combe, s'est exprimé plus spécifiquement sur cet enjeu :
" Pour fonctionner dans les centres, les commerces doivent répondre à des besoins réels de la population ".

Une offre commerciale de proximité permet aux bourgs-centres d'animer leur bassin de vie. Toutefois, et au regard des difficultés générales du commerce de proximité, cette offre doit être cohérente avec la situation et l'ambition de chaque commune. Cette problématique a donné lieu à des échanges entre les élus :

- La complémentarité de l'offre entre les bourgs-centres et la ville-centre (Alès) doit être assurée pour garantir une réussite des commerces/services dans les bourgs-centres.
- Le développement du commerce dématérialisé sur Internet est une réalité inéluctable, à prendre en compte. Toutefois, le commerce de proximité est en mesure de rester complémentaire à cette offre (rapidité du service, conseils et relations client/commerçant...)
- Certaines communes, au regard de leur situation touristique notamment, sont peu ou pas concernées par la décroissance du commerce de proximité dans les centres (Anduze par exemple).

Suite à donner : s'assurer de la complémentarité de l'offre commerciale à l'échelle du bassin de vie et avec la ville-centre, veiller à proposer une offre qualitative répondant à des besoins réels de l'ensemble des habitants en fonction de leur lieu de vie.

CENTRES ET DES BASSINS DE VIE

Ces ambitions, au regard des bourgs-centres et des bassins de vie, ont ciblé plus particulièrement quatre enjeux complémentaires : l'emploi, l'activité commerciale de proximité, la qualité de vie et la mobilité.

La fonctionnalité du territoire et son attractivité passent nécessairement par une interdépendance des communes et bassins de vie entre eux. Cette dépendance mutuelle se joue également au niveau des moyens et des ressources. Elle permet d'envisager un devenir du territoire dans lequel chaque commune a sa place.

ENJEU 3 : PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE

Bonifacio IGLESIAS, maire d'Anduze, s'est exprimé plus spécifiquement sur cet enjeu :

" Le centre ancien d'Anduze est déserté et ce sont les logements qui posent problème : ils sont en partie insalubres ".



La qualité de vie concourt de manière significative à l'attractivité d'un territoire. Cette qualité de vie dépend en grande partie du cadre de vie : du logement ou du lieu de travail et de leur environnement : espace public, qualité et répartition des équipements, offre culturelle... A ce sujet, un certain nombre de constats ont été évoqués par les élus :

- *La requalification des espaces publics, tout comme la valorisation patrimoniale, contribue de manière significative à la qualité du cadre de vie.*
- *La qualité du logement est un facteur essentiel dans la qualité de vie des habitants, et notamment dans les centres anciens.*
- *L'offre culturelle, à l'échelle d'un bourg-centre ou d'un bassin de vie, participe à la visibilité du territoire à l'extérieur.*
- *Les services / commerces / équipements doivent être répartis de manière équilibrée sur le territoire car le déséquilibre pourrait impacter défavorablement les pratiques des habitants.*

Suite à donner : maintenir les populations résidentes grâce à une meilleure qualité de vie et attirer les nouveaux arrivants par un cadre de vie satisfaisant.

ENJEU 4 : FAVORISER LA MOBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ

Sébastien OMBRAS, maire de Vézénobres, s'est exprimé plus spécifiquement sur cet enjeu :

" L'attractivité de Vézénobres a été renforcée avec l'ouverture de l'échangeur sur la N106 ".

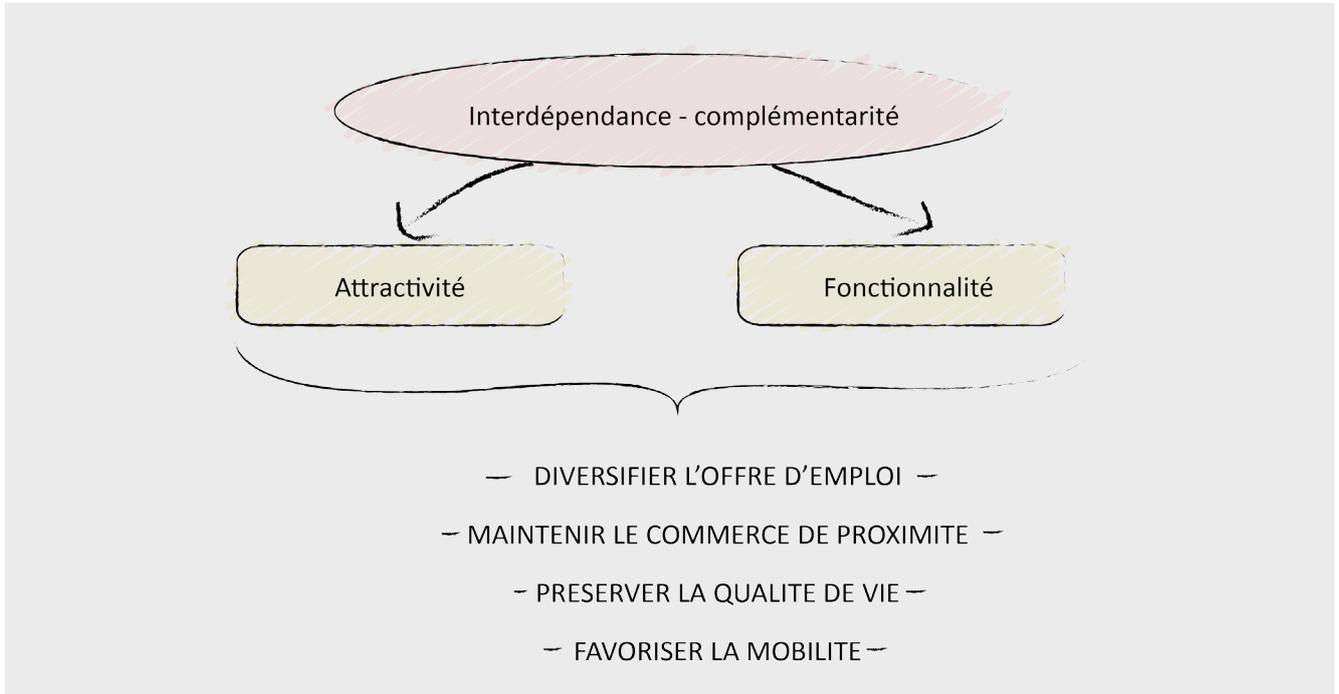


Pour permettre la complémentarité des bourgs-centres et de leurs bassins de vie, il est important de faciliter et développer les flux et les réseaux, les mobilités sous toutes leurs formes doivent être améliorées. Cette question a été évoquée par les élus lors de l'atelier :

- *La mobilité physique : le désenclavement de certains territoires et le développement de certains autres passe notamment par une meilleure complémentarité des modes de déplacements (routiers et ferroviaires). Si le secteur de développement principal reste l'axe Alès-Nîmes, l'ouverture du nord de l'agglomération est un enjeu fort. Une meilleure connexion vers la vallée du Rhône est également souhaitée.*
- *La mobilité intellectuelle : cette idée a été avancée pour traduire les difficultés à s'adapter à l'évolution des modes de vie et à dépasser certaines perceptions des territoires.*

Suite à donner : privilégier une mise en réseau physique et numérique des territoires, tout en tenant compte des réalités géographiques.

Atelier 1 : 14 novembre 2017



Atelier 2 : février 2018

Le second et dernier atelier de la commission Urbanisme/SCoT sera l'occasion de :

- discuter de possibles leviers de développement à l'échelle de communes et de bassins de vie mis en oeuvre sur d'autres territoires, faisant écho aux quatre enjeux issus du premier atelier.
- présenter les dispositifs d'aides aux collectivités existants ;
- proposer des projets structurants pour les bourgs-centres et les bassins de vie susceptibles de s'inscrire dans le programme d'actions opérationnelles du projet de territoire, à inscrire dans les prochains budgets communautaires.